

Cinq ans de prison ont été requis contre François Fillon

Article rédigé par *Sputnik news*, le 11 mars 2020

Source [Sputnik news] Cinq ans de prison, dont trois avec sursis, ont été requis à l'encontre de François Fillon jugé à Paris pour des soupçons d'emplois fictifs concernant sa femme Penelope.

Le parquet national financier a requis ce mardi 10 mars cinq ans de prison, dont deux ans ferme, à l'encontre de l'ancien Premier ministre, et trois ans avec sursis pour son épouse Penelope, dans l'affaire des soupçons d'emplois fictifs de Mme Fillon, écrit l'AFP.

L'accusation a également demandé une amende de 375.000 euros à l'encontre du couple et 10 ans d'inéligibilité contre l'ex-candidat à la présidentielle. Contre le maire de Sablé-sur-Sarthe Marc Joulaud, ancien suppléant de [François Fillon](#) à l'Assemblée, ont été requis deux ans de prison avec sursis et 20.000 euros d'amende.

François Fillon, son épouse Penelope et son ancien suppléant à l'Assemblée Marc Joulaud sont jugés [au tribunal correctionnel de Paris](#) dans le cadre de l'affaire des emplois fictifs dont aurait bénéficié Mme Fillon, une affaire qui avait plombé la campagne du candidat de la droite à la présidentielle de 2017.

Comme le rappelle l'AFP, toute la question est de savoir si les activités de Mme Fillon dans la Sarthe auprès de son mari député et du suppléant de ce dernier, Marc Joulaud, méritaient d'être rémunérées dans le cadre de contrats d'assistante parlementaire.

Entre 1998 et 2013, elle a perçu au total 613.000 euros nets au titre de trois contrats connus seulement de quelques proches.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)